



## **INDEX EGALITE HOMMES - FEMMES**

L'index d'égalité Hommes / Femmes a été prévu dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index sur leur site internet.

## **QUE DEMONTRE CET INDEX?**

Il a été conçu pour faire progresser au sein des entreprises, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et vise à refléter son état d'avancement.

## Pour l'année 2023, Echosens obtient la notation suivante :

$\checkmark$	Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes	= 36/40
$\checkmark$	Ecart de répartition des augmentations individuelles	= 35/35
✓	Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	= 15/15
,		5 (4.0
✓	Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	= 5/10

## Soit un score total de 91/100

Les résultats d'Echosens sont nettement supérieurs à la moyenne nationale observée qui est de 88/100 pour les entreprises de taille similaire.

Pour cette nouvelle année, ces résultats démontrent que l'égalité professionnelle est un axe majeur de la politique Ressources Humaines d'Echosens.

